



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR
ARASMAC

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne
 Rue de Couvaloup 10
 Case postale
 1110 Morges
 T +41 21 828 04 12
 ajema@aras-vd.ch
 www.arasmac.ch

A compléter par le secrétariat:

Contrat temporaire établi le
 Fiche de présence envoyée le
 Visa :

CONVENTION DE DEPANNAGE

Enfant : Nom : Prénom :

Adresse :

Contrat : Préscolaire Parascolaire

Nom et Prénom de l'Accueillante (AMF) principale :

Nom et Prénom de l'Accueillante (AMF) de dépannage :

Motif :

- Vacances AMF
- Maladie AMF
- Accident AMF
- Accueil supplémentaire des parascolaires durant les vacances scolaires
- Congé maternité AMF
- Autre

Pour la période du au

Les horaires convenus sont les suivants :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Cette convention de dépannage est soumise aux règles validées dans la convention de placement initiale. Il est de la responsabilité des parents d'informer l'Accueillant-e de dépannage de tous les éléments particuliers (régime alimentaire, allergie, médication, personnes autorisées, etc.).

Les dépannages sont proposés sous réserve des disponibilités. En cas d'acceptation de sa demande, le parent s'engage à placer son enfant selon l'horaire défini ci-dessus. Ces périodes seront facturées sous forme de dépannage. Qu'elles aient été consommées ou non, la facturation des prestations sera due.

Remarque :

Date : Signature du parent :

Accord de l'AMF: